



DESTINATAIRE : Monsieur Charles Lamontagne, M.Sc. Ing.
Directeur par intérim, Bureau de coordination sur les évaluations
stratégiques

DATE : Le 7 avril 2014

OBJET : Roxton Pond - contamination de l'eau souterraine – ancienne usine
The Stanley Works
N/Réf. : 7610-16-01-0096200

La présente donne suite à la demande d'information reçue de la part de Mme Alix Fortin du Bureau de coordination sur les évaluations stratégiques, relativement au dossier de la contamination de l'eau souterraine à Roxton Pond et résume les diverses étapes qui ont été réalisées dans ce dossier notamment pour assurer l'approvisionnement en eau des citoyens et les coûts associés à ces mesures.

Les résidents de Roxton Pond s'alimentaient en eau potable à partir de puits individuels de captage d'eau souterraine. Les diverses campagnes de caractérisation, menées par le ministère (MDDEFP) depuis 1994, ont permis de constater une contamination des eaux souterraines. Les trois campagnes menées en 2001 ont confirmé une dispersion de la contamination. Cette contamination est composée à la fois d'hydrocarbures, provenant de plusieurs déversements de mazout et de l'exploitation de plusieurs stations-service au centre du village, ainsi que des composés organiques volatils tels que le chlorure de vinyle et le trichloréthylène, provenant fort probablement de l'exploitation de l'ancienne usine de l'entreprise The Stanley Works (Stanley), fermée en 1984.

La dispersion de la contamination souterraine a affecté de nombreux puits individuels des citoyens de la municipalité. La Direction de la santé publique, qui a été impliquée dès le début, a émis des avis de non-consommation et de non-utilisation de l'eau des puits individuels contaminés à la suite de résultats de concentration de contaminants retrouvés dans cette eau souterraine. Il est devenu évident que la construction d'un aqueduc représentait la seule solution valable à long terme. En août 2002, le MDDEFP a été en mesure de faire des recommandations quant à la zone qui devrait être desservie par un réseau pour faire face à la contamination organique.

Dès lors, un plan d'action a été élaboré afin d'évaluer les sources d'alimentation en eau potable. La solution retenue a été la mise en place d'un réseau d'aqueduc municipal alimenté par 3 puits, situés hors de la zone contaminée. Le réseau mis en place visait l'alimentation des résidences à l'intérieur du périmètre de contamination et à l'extérieur de celui-ci. En effet, il était appréhendé que la cessation du pompage des puits situés à l'intérieur du périmètre puisse occasionner une migration du panache de contamination à l'extérieur du périmètre de contamination connu. Ces mesures permettent aujourd'hui de protéger adéquatement la population quant à la consommation de l'eau. De plus, un

Direction régionale
201, place Charles-Le Moine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : 450 928-7607, p. 265
Télécopieur : 450 928-7625

Bureau régional de Sherbrooke
770, rue Goretli
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : 819 820-3882
Télécopieur : 819 820-3958

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450 534-5424
Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
900, rue Léger
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S
5A3
Téléphone : 450 370-3085
Télécopieur : 450 370-3088

Courriel : paul.benoit@mddefp.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca>

suivi du panache de contamination est effectué à partir d'un réseau de piézomètres et de puits d'observations.

Le Ministère a rencontré des représentants de Stanley, à l'automne 2002 et début 2003. Ces derniers se sont montrés ouverts à collaborer avec le MDDEFP et la Municipalité. L'entreprise a mandaté un consultant afin de réaliser une caractérisation complémentaire visant à mieux définir le panache de contamination et, éventuellement, à définir son comportement.

Des travaux de cartographie géologique, de forage et d'échantillonnage ont été réalisés durant l'été 2003, par le consultant de Stanley. Le rapport démontre que le terrain de l'ancienne usine a effectivement été une source de contamination par des composés organiques chlorés.

Une réunion du personnel technique de la Municipalité, de la Stanley ainsi que du Ministère a eu lieu le 16 septembre 2004. Cette réunion avait pour but de faire le point sur l'aspect strictement technique du dossier. Un rapport de caractérisation a été déposé le 30 juin 2005. Ce dernier démontre clairement que le périmètre recommandé par le MDDEFP protège adéquatement la population quant à la consommation de l'eau. Aucun contaminant n'a été retrouvé dans les puits périphériques.

Le 6 décembre 2004, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confirmé aux autorités municipales de Roxton Pond qu'il rendait disponible une aide financière pour la construction d'un réseau d'aqueduc.

De plus, l'entreprise Stanley a signé une entente avec la municipalité concernant le partage des coûts relatifs à la fourniture de l'eau embouteillée aux citoyens dont les puits étaient les plus affectés, le financement de la construction d'un réseau d'aqueduc ainsi que les raccordements au réseau d'aqueduc des résidences qui se trouvent dans le périmètre identifié par le Ministère. Considérant l'aide gouvernementale et l'entente avec Stanley, la municipalité a défrayé le tiers des coûts reliés à l'établissement du réseau d'aqueduc et du forage de puits. Ces travaux ont été autorisés par le MDDEFP en février 2005 et amorcés par la suite par la Municipalité.

Le directeur régional,



Pierre Paquin

PP/OP/JFO